

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 MARS 2019

Présents : MM KEMIH, CHRISTOPHE, DEBOUESSE, DETALLE, ITARD, LAPP, LAS, MORA, MUGUET ; Mmes BUISSON, DURNEZ, PELLISSIER, COUTIL et SOULAGNAT

Pouvoirs : M. BARTHELEMY à M. MORA ; Mme SERVIERES à Mme SOULAGNAT ; Mme GUYONNET à M. KEMIH

Absentes : Mmes CLERC et FLUZAT

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : M. DETALLE Jean-Pierre.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès verbal de la séance du 8 février 2019 est soumis à l'approbation du conseil municipal. Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

FINANCES

1 – **Compte administratif 2018 de la commune**

Le compte administratif 2018 de la commune laisse apparaître les résultats suivants :

- section d'investissement recettes : 546 892.51 €
- section d'investissement dépenses : 378 900.22 €

soit un solde d'exécution sur l'année 2018 de + 167 992.29 €, qui ajouté au déficit constaté fin 2017 de - 203 950.09 €, donne un résultat de clôture fin 2018 de
- 35 957.80 €.

- section de fonctionnement recettes : 1 870 225.41 €
- section de fonctionnement dépenses : 1 751 458.66 €

soit un solde d'exécution sur l'année 2018 de + 118 766.75 €, qui ajouté à l'excédent constaté fin 2017 de 178 315.61 €, donne un résultat de clôture fin 2018 de :
+ 297 082.36 €.

SOIT un résultat de clôture global fin 2018 de 297 082.36 € - 35 957.80 € = 261 124.56 €.

Le conseil municipal examine les comptes présenté par Monsieur le Maire.

Le compte administratif est ensuite soumis au vote par le
SOULAGNAT Michelle, Monsieur le Maire devant s'absenter au
l'imposent les textes.

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

2 – compte de gestion 2018 de la commune

Le compte de gestion 2018 de la commune, établi par le comptable public, laisse apparaître les mêmes résultats. Ce document est soumis au vote.

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

3 – affectation du résultat d'exploitation 2018 du budget communal

Monsieur le Maire propose ensuite d'affecter les résultats de l'exercice 2018.

L'excédent de fonctionnement cumulé étant de 297 082.36 € et le déficit d'investissement cumulé de 50 558.80 €, restes à réaliser inclus, il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement ainsi qu'il suit :

- à l'article 1068 sur le budget 2019 pour le montant du déficit constaté, pour 50 558.80 €
- à l'article 002 sur le budget 2019 en résultat de fonctionnement reporté, pour 246 523.56 €.

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

4 – subventions aux associations

Un tableau concernant les propositions d'attribution de subventions aux associations loi 1901 de la commune est présenté aux conseillers, suite à une réunion de la commission des finances.

	Propositions 2019
ACPG-CATM section Vallon	140,00 €
Aikido	300,00 €
Amicale Laïque de Vallon	1000 € pour la bibliothèque municipale + 1 000 € pour les activités
Anima Cèdres	300,00 €
Arts en Arts Culinaires	800,00 €
Atelier Vocal vallonais	450,00 €
Coopérative scolaire	2 000 € pour l'école primaire 1 500 € pour l'école maternelle car moins d'élèves
Couzettes Vallonnaises	150,00 €
Danse Rythmique Vallonnaise	500,00 €

Ensemble Vocal Vallonnais	500,00
Peuffeilhoux Animations	800,00
Peuffeilhoux Culture	800,00 €
Amicale Pompiers Vallon	150.00 €
Tennis de table Vallonnais	450,00 €
J'Acteurs de Sel (théâtre)	150.00
UNRPA	250,00 €
USV Football	500,00 €
USV Pétanque	150,00 €
Vairon Vallonnais	150.00 €
Vallon Arts et Traditions	1 500,00 €
Vallon Chazemais Tennis	150.00 €
Vélo Club Vallonnais	800,00 €
Harmonie de Montluçon	65.00 €
Conseil Départemental d'Accès au Droit	150.00 €
CODERAIL	150.00 €
Centre Social Pays de Tronçais/Val de Cher pour DSP garderie périscolaire	Estimation 30 000.00 €
TOTAL	14 855 € + 30 000 € au titre de la DSP

La délibération 2016.04.17 du 29.04.2016 est rappelée : chaque association qui fera une demande de subvention par écrit sans fournir ses bilans et le montant détenu sur ses différents comptes se verra allouer la somme de cent cinquante euros.

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

MOTION SERVICE DES FINANCES PUBLIQUES

le texte d'une motion concernant les projets de fermetures des trésoreries et le démantèlement des services actuels (impôts des particuliers, impôt des entreprises, publicité foncière) est lue à l'ensemble des conseillers présents.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour signer cette motion qui demande instamment le maintien des services des finances publiques sous leur forme actuelle avec un personnel qualifié, en nombre suffisant pour assurer un service public de bonne qualité.

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

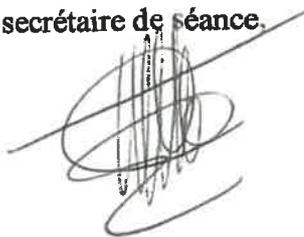
QUESTIONS DIVERSES

Les points suivants sont abordés :

- Création d'une épicerie solidaire du bocage bourbonnais. Une convention d'adhésion sera soumise au vote lors de la réunion du Centre Communal d'Action Sociale. La commune versera une subvention au CCAS pour pallier le coût de 1 euro par an et par habitant
- Réparation des courts de tennis au complexe sportif : M. LAPP, adjoint aux bâtiments, a informé le conseil municipal de ses démarches concernant la réfection des terrains construits en 2007. Le devis de réparation, d'un montant de 8 000 € TTC, sera proposé lors du vote du budget 2019.
- Monsieur le Maire informe les conseillers que Maître LUBERDA est venu faire une estimation du camping municipal. Celui-ci pourrait être mis en affermage. La commune devra d'abord se renseigner sur les possibilités offertes au loueur pour l'implantation de chalets, roulottes, ..., le site étant situé en zone inondable, aléa fort.
- Monsieur le Maire rend compte de la réunion qui s'est tenue le 11 mars en mairie concernant le projet d'implantation d'une grande surface sur la commune. Un Comité de Pilotage des services de l'Etat, comprenant la DDT, l'UTT et le CAUE s'est prononcé sur l'accessibilité, sur le côté environnemental et les nuisances au voisinage, à charge pour le demandeur de respecter ces règles. Le permis de construire devrait être délivré fin avril.
- Les conseillers sont informés de la visite de Mme la Préfète de l'Allier et Mme la Sous-Préfète de Montluçon le 5 juillet 2019. Un programme de visite leur sera proposé.
- Concernant la requête en annulation de la déclaration préalable accordée à ORANGE pour l'implantation d'une antenne de téléphonie, un mémoire en défense a été déposé pour la commune par l'intermédiaire de Maître SOUTHON et un par l'avocat d'ORANGE. Le Tribunal Administratif devra trancher.

La séance est levée à 22h15.

Le secrétaire de séance.



Monsieur le Maire,

